





Convention de participation entre le/la participant(e) au projet «Nos Oignons de Safrans» et le Service de Santé Mentale Safrans asbl dans le cadre des ateliers collectifs

Dans le cadre d'un projet pilote de cinq ans subventionné par le FEADER et la Région wallonne, la Wallonie a sélectionné différents projets dont le projet « Nos Oignons du Service de Santé Mentale Safrans » initié par le Service de Santé Mentale (SSM) Safrans de Braine l'Alleud pour ses bénéficiaires, ainsi que pour les bénéficiaires des institutions de soin de l'ouest du Brabant wallon partenaires du projet.

En dialogue avec des agriculteurs partenaires, le projet « Nos Oignons de Safrans » propose de l'accueil dans des fermes ou des entreprises agricoles (les « accueillant(e)s ») tant sous la forme d'ateliers collectifs que d'accueils individuels.

Le cadre de collaboration avec chaque accueillant(e) fait l'objet d'une convention co-signée par le Service de Santé Mentale Safrans asbl et ce dernier.

Chaque participant(e) est quant à lui accompagné individuellement dans sa démarche par l'équipe « Nos Oignons de Safrans », en collaboration avec les accueillant(e)s et avec un(e) référent(e) de soin (identifié(e) au sein du SSM Safrans ou d'une autre institution de soin partenaire du projet) qui s'implique dans l'accompagnement de l'expérience.

Le projet « Nos Oignons de Safrans » a pour objectif d'offrir aux personnes un ressourcement au contact de la nature, des animaux, un bol d'air aux côtés de l'accueillant(e) dans son activité professionnelle.

Les activités proposées sont stimulantes pour les participant(e)s. Le projet ne s'inscrit pas dans une logique de rentabilité mais dans celle d'une rencontre.

Les relations au sein du projet se déroulent dans un cadre qui se veut bienveillant pour tous. Chacun est ainsi encouragé à mettre de côté ses préjugés afin de favoriser l'échange dans le respect de chacun et de son intimité, la convivialité et le bien-être.

Le projet « Nos Oignons de Safrans » vise à soutenir les partenaires agricoles dans leurs activités professionnelles et à reconnaître l'importance de leurs métiers pour la collectivité. L'esprit est que chacun, participant(e) comme accueillant(e), donne et reçoive : du temps, de l'attention, du soutien, des connaissances et de la reconnaissance, des coups de main... Et que ces rencontres constituent pour chacun une source de mieux-être et d'enrichissement relationnel.

Un dialogue continu est proposé aux participant(e)s par le coordinateur et le/la référent(e) de soin impliqué dans l'accompagnement de l'expérience. Des entretiens de bilan sont organisés chaque trois mois d'activités avec ces derniers et chaque participant(e). Les participant(e)s sont invité(e)s à s'exprimer tant sur leur expérience personnelle et leur(s) propre(s) projet(s) que sur la vision, les perceptions et d'éventuelles propositions générales sur le projet « Nos Oignons de Safrans ».







De façon similaire, un dialogue est entretenu au fil du projet avec les accueillant(e)s par le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans ». Par son entremise, Safrans doit au minimum s'assurer du bon déroulement de l'accueil une fois tous les cinq jours d'activités.

Le projet « Nos Oignons du Service de Santé Mentale Safrans » est porté à titre principal par l'asbl Safrans. Il est également mené en partenariat avec l'asbl Nos Oignons qui en est co-auteur. Cette dernière est particulièrement chargée de l'appui méthodologique et de l'animation du réseau des partenaires. Elle est représentée par Samuel Hubaux, chargé de mission, qui fait partie de l'équipe « Nos Oignons de Safrans » et est soumis comme ses collègues de l'asbl Safrans au secret professionnel partagé.

Concrètement il est proposé différents types d'accueil, qui donnent lieu à la signature de conventions distinctes :

De l'accueil individuel ; le ou la participant(e) sera accueilli(e) par l'accueillant(e) soit seul(e), soit en présence de maximum deux autres participant(e)s.

L'accueil individuel chez un(e) accueillant(e) peut comporter une période d'adaptation, avec la présence éventuelle d'un(e) accompagnateur/trice membre de l'équipe « Nos Oignons de Safrans » (coordinateur, volontaires).

Les contenus, fréquence et durée de cette période d'adaptation sont organisés en dialogue entre le/la participant(e), le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans » et l'accueillant(e). Cette période d'adaptation n'excédera pas pour chaque participant(e) 4 séances d'activité réparties sur un maximum de 2 mois. La période d'adaptation a pour objectif de permettre au/à la participant(e) de se familiariser progressivement avec le cadre d'activité, et d'affiner celui-ci en fonction d'une première expérience concrète.

A côté de cette proposition d'accueil individuel existent également des **ateliers collectifs**; lors de ces ateliers le ou la participant(e) participe en groupe à une activité chez un(e) accueillant(e), en présence d'au moins un accompagnateur de l'équipe « Nos Oignons de Safrans » (coordinateur, volontaires). Ces ateliers ont lieu durant une demi-journée, à un rythme hebdomadaire.

Le programme singularisé de chaque participant(e) est défini par une convention entre ce dernier et le Service de Santé Mentale Safrans, que ce soit pour les accueils individuels ou les ateliers collectifs. Ces conventions pourront faire l'objet d'adaptations régulières en fonction de l'expérience et des évolutions du contexte.

La présente convention est d'usage pour la participation aux ateliers collectifs.

La convention a lieu entre d'une part :

Le Service de Santé Mentale Safrans asbl, situé rue Jules Hans, 43 à 1420 Braine l'Alleud, représenté par Alain Rozenberg, directeur administratif et par Robin Mc Connell pour la période d'adaptation.

ci-après la structure sociale ou de santé

Et d'autre part, le ou la participante :

Monsieur / Madame	
Domicilié(e)	
Téléphone :	/ mail :







N14 2	 ۱.	
ive a	 ıе	

Il est convenu ce qui suit :
Le projet « Nos Oignons du Service de Santé Mentale Safrans » s'engage à accompagner Monsieur/Madame dans le cadre des ateliers collectifs qui se déroulent principalement chez l'agriculteur accueillant suivant :
Nom ¹ : Coordonnées : Ci-après l'accueillant(e)
Les ateliers collectifs sont organisés par et en présence d'un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de la structure sociale ou de santé, en partenariat avec l'accueillant et sur un terrair mis à disposition par ce dernier. Les ateliers ont lieu à raison d'une à deux demi-journée(s) par semaine.
Les parties signataires confirment explicitement que le cadre d'accueil ne constitue pas ur contrat de travail. Les activités proposées en partenariat avec l'accueillant(e) et effectuées par et avec le/la participant(e) ne constituent pas un travail au sens de la loi du 03/07/1978 relative aux contrats de travail.
Safrans asbl a engagé Robin Mc Connell comme coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans ». Ce dernier est à ce titre responsable, en collaboration avec l'accueillant(e), de la conduite des activités au sein de l'exploitation et de leur concordance avec les objectifs convenus. Il accompagne et valide notamment le contenu de la période d'adaptation (voir ciapèrs), jusqu'à la formalisation d'un programme individualisé qui sera soumis pour approbation à la direction administrative du SSM Safrans. En l'absence de Robin Mc Connell, la structure sociale ou de santé désignera un(e) remplaçant(e) en son sein. Robin Mc Connell – robinnosoignonsdesafrans@gmail.com – 0471/94.02.56 ou 02/384.68.46 (secrétariat)
Une rencontre préalable à la signature de la présente convention a eu lieu entre le/la participant(e), le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans » et un(e) référent(e) de soin c'est à dire :
Monsieur / Madame
Cette première rencontre a permis d'expliquer clairement le projet, de prendre connaissance des activités qui peuvent être réalisées, et de préparer la présente convention de participation.
1. Attentes du participant
Le/La participante aimerait participer à des activités chez l'accueillant et plus précisément :

Si l'exploitation est en société, ajouter la dénomination, le siège social, le BCE, représenté par XXX Le cas échéant, identification de la personne qui assure les activités de fermes de soins dans l'entreprise :







2. Besoins spécifiques du/de la participant(e)

Le/La participante présente des besoins spécifiques liés à son état de santé ? oui-non

Lesqueis :
Le/La participante présente d'autres besoins spécifiques de façon plus large ? oui-non Lesquels :
Il est demandé au/à la participant(e) de fournir une attestation médicale indiquant que, dans la mesure où les besoins décrits ci-avant sont rencontrés, son état de santé général, son éventuelle couverture médicamenteuse et sa couverture en matière de vaccins (not. tétanos) sont en adéquation avec le programme visé par cette convention.
Chaque participant est par ailleurs invité à vérifier l'adéquation de sa situation administrative avec le programme mis en place, et à demander les autorisations éventuelles aux autorités compétentes (ONEM, médecin-conseil de la mutuelle, etc.).
3. Activités à risque interdites et conditions spécifiques de participation
Les parties ont préalablement visité l'exploitation de l'accueillant(e) et le site d'ateliers collectifs, et reçu les recommandations de sécurité et règles particulières de l'exploitation telles que précisées en annexe(s) «règlement spécifique». Une analyse des risques a été effectuée en amont de la présente convention par le chargé de mission de l'asbl Nos Oignons et l'accueillant à l'aide d'un outil d'auto-évaluation des risques en milieu agricole élaboré conjointement avec l'asbl PreventAgri.
Le Service de Santé Mentale Safrans asbl et l'accueillant(e) interdisent au participant d'être en
contact avec : (cocher la case correspondant aux animaux, aux matériaux ou engins à risques avec lesquels le/la participant(e) ne peut être en contact).
□ Matériaux chimiques □ Matériaux électriques □ Engins agricoles roulant □ Machines agricoles au travail □ Contact direct avec gros animaux, c'est-à-dire :
Toute consommation de boissons alcoolisées ou de produits psychotropes non prescrits par un médecin est rigoureusement interdite en amont et sur le lieu de l'activité. Les consommations

Les fumeurs sont invités à fumer uniquement aux endroits prévus à cet effet et indiqués par l'accueillant ou le coordinateur du projet (dans une ferme, le risque d'incendie est en effet élevé).

de thé, café, cigarettes et autres produits de consommation légale courante font exception à

cette interdiction.







4. Période d'adaptation et modalités d'accompagnement

Afin de permettre au/à la participant(e) de s'acclimater aux activités proposées, une période d'adaptation de jours d'activités est proposée pour les ateliers collectifs.

Au terme de cette période d'adaptation, une nouvelle rencontre est programmée entre au minimum le/la participant(e) et le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans ». Cette rencontre a pour objectif d'envisager la modification ou la poursuite des modalités de convention telles qu'elles ont été conclues lors du premier entretien avant le démarrage de l'activité.

Une rencontre de bilan impliquant le/la participant(e), le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans » et le/la référent(e) de soin est organisée au minimum chaque trois mois.

5. Horaire et fréquence des activités

Les parties conviennent entre elles de l'horaire et de la fréquence de l'accueil à la ferme:

Atelier collectif:
Ferme concernée :
Horaires particuliers :
En cas d'absence du/de la participant(e), il prévient le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans ». Réciproquement, ce dernier veille à l'avertir d'un éventuel changement de programme un jour d'activité prévue.
Modalité de déplacement Aller/retour jusqu'au lieu de l'activité :

6. **Durée de la Convention**

Cette convention est conclue pour une durée déterminée de un an. Date de début :

La période totale n'excèdera pas la période d'éligibilité des dépenses de la programmation du Programme wallon de Développement Rural 2014-2021.

L'une des parties pourra y mettre fin anticipativement, à tout moment, sans préavis, dans le respect de chacun. Une rencontre de bilan impliquant le/la participant(e), le coordinateur du projet « Nos Oignons de Safrans » et le/la référent(e) de soin est alors organisée dans la mesure du possible pour mettre en commun les raisons de la rupture de la convention.







7. Le secret professionnel partagé et le devoir de discrétion

Le chargé de mission de Nos Oignons, les animateurs, bénévoles, stagiaires et accueillants sont tenus au secret professionnel vis-à-vis des tiers quant aux informations personnelles qu'ils reçoivent et qui ont un lien avec la vie privée du/de la participant(e).

Le secret professionnel partagé duquel il est question ici implique plusieurs conditions cumulatives :

- les intervenants doivent obtenir l'accord du bénéficiaire avant tout partage d'information ;
- les informations ne peuvent être partagées qu'entre des intervenants soumis au secret professionnel ;
- les intervenants partageant les informations doivent intervenir dans le cadre de la même prise en charge ;
- les intervenants ne peuvent partager que ce qui est nécessaire.

Les parties signataires sont tenues au secret vis-à-vis des tiers quant aux informations personnelles qu'elles reçoivent et qui ont un lien avec la vie privée de l'accueillant et l'activité de l'accueillant (secret d'entreprise).

8. Modification de la convention

Toute modification à la présente convention n'est autorisée que moyennant accord explicite et par écrit des signataires.

9. Terme de la convention

La fin de la convention est actée par écrit par la structure sociale ou de santé.

Il n'y a aucune reconduction tacite de la présente convention.

10. Assurances

Le Service de Santé Mentale Safrans et l'accueillant(e) ont déclaré être couverts par leurs assurances en responsabilité dans le cadre des activités visées par la convention.

L'accueillant(e) a souscrit une extension de police RC Exploitation spécifique aux activités visées par la présente convention. Cette police vise à couvrir sa responsabilité vis-à-vis des tiers, lors des activités.

Le Service de Santé Mentale Safrans a souscrit une police d'assurance « type Loi » ou « accident corporel » couvrant le dommage physico moral du/de la participant(e) subi sur le chemin aller/retour à l'activité, ainsi que durant l'activité. Le Service de Santé Mentale Safrans a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des participant(e)s vis-àvis des tiers dans le cadre des activités « Nos Oignons de Safrans ».

Pour la période d'adaptation		
Fait à, exemplaires originaux, chaque partie signataire		deux
Pour le Service de Santé Mentale Safrans, dans le cadre du projet « Nos Oignons de Safra Le coordinateur du projet,	Le/la participant(e), ans »,	







(nom et signature)	(nom et signature)
Pour la participation aux ateliers collectifs au terme de	la période d'adaptation
Fait à, leexemplaires originaux, chaque partie signataire déclarant avoi	·
Pour le Service de Santé Mentale Safrans, dans le cadre du projet « Nos Oignons de Safrans », La directrice administrative,	Le/la participant(e),
 (nom et signature)	(nom et signature)